

<http://ugtg.org/spip.php?article2479>



# NON au maintien du Couvre-feu

- Expressions - Communiqués -



Online datejeudi 14 mai 2020

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

Le Jeudi 7 Mai 2020, le préfet s'est exprimé au micro de Guadeloupe la Première, lors d'une Conférence de presse de présentation des mesures de déconfinement. Un aspect a particulièrement retenu notre attention : le maintien du couvre-feu. Une interview a été diffusée au journal télévisé de 19H30 le soir même. Justifiant le maintien du couvre-feu, voilà ce que nous dit le « gouverneur » :

« Pour une histoire de paix sociale, pour une histoire aussi, je crois de gestion des publics plus jeunes qui se sentent souvent complètement étrangers à ce virus. Il faut que nous puissions maintenir ce couvre-feu qui n'aura pas une grande contrainte puisqu'il permettra aux gens le soir de rentrer après leurs courses et puis d'aller travailler pour ceux qui embauchent tôt le matin. Et puis, nous verrons au fil des jours, des semaines qui viennent si nous pouvons abandonner ce couvre-feu très rapidement. »

1/ « ...Pour une histoire de paix sociale... » :

Il apparaît très clairement que c'est une mesure contre les organisations de lutte qui contestent les décisions du pouvoir central et singulièrement contre l'UGTG. Les syndicats se réunissant le soir après le travail ; donc plus de réunion syndicale particulièrement en ce mois de Mai, mois de lutte. C'est une mesure visant au musellement des syndicats, au bâillonnement des organisations et à l'éradication de toutes contestations.

2/ « ..Pour une histoire aussi, je crois de gestion des publics plus jeunes qui se sentent souvent complètement étrangers à ce virus.. ».

Une histoire de gestion des publics plus jeunes. Le préfet ne sait pas, il croit. Nous sommes dans un flou total. Après nous avoir rabâché que les mesures de restriction des libertés, les arrêtés couvre-feu notamment, bien que fortement contestables et plutôt rares en France, ont été pris dans le cadre du confinement pour limiter la propagation du virus, le préfet sous-entend aujourd'hui qu'il y aurait une « menace jeune » en Guadeloupe. Aucune circonstance, aucun évènement ne justifie une telle mesure de restriction des libertés. À ce jour, il n'y a aucune information faisant état de rassemblements de jeunes ayant commis des actes mettant en danger la population guadeloupéenne. Par contre, les rapports de l'ARS montrent bien l'origine de la contamination en Guadeloupe ; contamination et propagation dont le préfet porte une grande responsabilité pour n'avoir pas mis en place les contrôles sanitaires au port et à l'aéroport. Il s'agit d'une intolérable stigmatisation de la jeunesse, un véritable procès en sorcellerie.

3/ « ..Il faut que nous puissions maintenir ce couvre-feu.. » :

Comment le préfet peut-il parler de maintien du couvre-feu alors qu'il se félicite que la Guadeloupe soit classée en vert et en phase de déconfinement ? Il y a là une contradiction flagrante. Avec le déconfinement, il n'y a plus d'obligation d'attestation de déplacement dérogatoire, il n'y a donc plus de motif de recours au couvre-feu. Dès lors, cette mesure apparaît comme injustifiée, disproportionnée et prend l'allure d'une punition.

4/ « ...ce couvre-feu qui n'aura pas une grande contrainte puisqu'il permettra aux gens le soir de rentrer après leurs courses et puis d'aller travailler pour ceux qui embauchent tôt le matin.. ».

Ce sont des propos d'une extrême gravité et d'une grande violence. Le préfet limite donc les libertés individuelles et collectives aux seules besoins qu'il estime nécessaire : Aller travailler, faire ses courses, rentrer à la maison, se reposer et aller travailler. Nous sommes dans le cadre d'un régime totalitaire qui ne dit pas son nom, pas bien loin de la plantation où le maître régente vie et la mort de ses esclaves. C'est une atteinte grave à une liberté fondamentale, celle d'aller et venir librement. C'est une atteinte grave au droit à la vie car ayant des répercussions importantes sur l'état de santé des guadeloupéens.

5/ « ...Et puis, nous verrons au fil des jours, des semaines qui viennent si nous pouvons abandonner ce couvre-feu très rapidement... »

Si vous êtes gentils et que vous obéissez, je vous ferai une petite faveur.... Mais attention !! Ce sont là, des propos d'un autre temps, particulièrement méprisants ayant pour objectif d'infantiliser et de culpabiliser les Guadeloupéens.

## NON au maintien du Couvre-feu

---

Ces tentatives d'infantilisation, de culpabilisation, de gestion par la terreur nous rappellent les écrits de Poyen Sainte-Marie (De l'exploitation des ou Conseils d'un vieux planteur aux jeunes agriculteurs des colonies) où celui-ci conseille sur « la manière de conduire les esclaves » sur une plantation.

Au moment où nous écrivons ces quelques lignes, le préfet n'a toujours pas publié ce fameux arrêté maintenant le couvre-feu en Guadeloupe. Sans doute une manoeuvre pour gagner du temps.

Aussi, l'UGTG a pris la décision de déposer une requête en référé liberté dès à présent.

L'UGTG soutient qu'il y a urgence à suspendre cet acte car il porte atteinte aux droits et libertés fondamentaux, à l'intérêt public mais il porte aussi une atteinte grave et manifestement illégale au droit à la vie, à la liberté d'aller et venir, au droit à la vie privée et familiale, à la liberté individuelle.

L'état d'urgence sanitaire ne peut à lui seule motiver la remise en cause des libertés fondamentales d'autant plus qu'aucun fait, aucune circonstance ne le justifie.

UGTG, Lapwent, 11 Mé 2020